

# CONSEIL D'ECOLE

École Maternelle Publique  
2, rue de l'Église  
79160 Villiers en Plaine  
Tél: 05.49.35.62.97  
Mél:ce.0790932j@ac-poitiers.fr

Directrice : Annabelle Daviet

## Compte-rendu CE n°1

Mardi 13 novembre 2018

### Présents :

- L'équipe enseignante : Mme Delacuisine, Mme Rousseau, Mme Daviet
- Personnel municipal : Mme Griffon, Mme Grelier, Mme Guérin, Mme Neveu
- Les représentants des parents d'élèves : Mr Guilbert, Mme Marquis, Mme Arseni, Mme Le Gal, Mr Porchet
- La municipalité : Mme Grellier
- DDEN : Mme Vouhé

### Excusés :

- Mr Morinneau ( maire),Mme Beausse ( adjointe),
- Mme Sauvage ( rpe),
- Membre du rased

### Ordre du jour :

#### Conseil d'école

Présentation du conseil d'école, élections des RPE, fonctionnement du Conseil d'École.

#### Vie scolaire

Règlement intérieur 2018/2019 et charte de la laïcité

Bilan rentrée 2018 : effectifs, santé, coopérative scolaire

Sécurité dans les écoles : les exercices du PPMS, exercices incendie

#### Apprentissages

Suivi des élèves, Projet d'école : fiches actions, projets pédagogiques

#### Matériel et travaux de l'École

Questions des représentants des parents d'élèves :

*Début du conseil d'école : 18h40*

### A- CONSEIL D'ECOLE

#### 1-Présentation du conseil d'école

Tour de table des membres et présentation des nouveaux membres, présentation du rôle du DDEN : accompagnement au sein de l'école en tant que partenaire, les valeurs portées sont celles de la laïcité, de la liberté. Les dden ont pour mission aussi de visiter les écoles afin de s'assurer du bien-être et des conditions d'apprentissage des enfants.

#### 2-Election des RPE

Inscrits: 138 ( 141)

Votants: 97 (96)

Taux de participation: 70,29 % (2017 : 68,09%)

Suffrages exprimés: 80 (78)

Votes blancs ou nuls: 17 (18)

Nombre de sièges: 3

Elus titulaires: Mr Guilbert, Mme Marquis, Mme Sauvage  
Elus suppléantes: Mme Arseni, Mme Le Gal, Mr Porchet  
La mobilisation est en hausse par rapport à l'année dernière.  
Un trombinoscope sera à disposition des parents afin de mieux connaître les rpe.

### 3-Fonctionnement du conseil d'école: Décret: 90-788 du 06-09-1990 consolidé le 21/05/09

Le Conseil d'École est composé de l'inspecteur de l'éducation nationale, du conseil des maîtres, du maire et du conseiller municipal chargé des affaires scolaires, des représentants élus des parents d'élèves, du délégué départemental de l'Éducation Nationale chargé de visiter les écoles.

Il adopte le projet d'école, établit le projet d'organisation de la semaine scolaire, vote le règlement intérieur de l'école, donne son avis sur toutes les questions concernant le fonctionnement de l'école (dont les activités périscolaires, la restauration scolaire, les actions pédagogiques et l'utilisation des moyens), donne son accord sur l'organisation d'activités complémentaires.

## **B- VIE SCOLAIRE**

### **1- Le règlement intérieur** (voir fichier joint en annexe)

Des modifications ont été apportées au règlement intérieur :

Titre VI: Informations spécifiques : précision sur la tenue à l'école au sujet des tours de cou, interdiction des bonbons et sucreries à l'école et ce même pour les anniversaires.

La charte de la laïcité est annexée comme l'an passé, il est demandé aux parents d'en prendre connaissance et de signer le coupon.

**Vote du RI 2018/2019:** abstention : 0      vote contre : 0

Le règlement est approuvé à l'**unanimité**.

### **2-Bilan de rentrée**

**A: Effectifs:** 74 élèves (baisse de 2 élèves)

- Par niveau: 27 PS, 25 MS, 22 GS

- Par classe: 3 classes: PS: 27 élèves, MS: 25 élèves, GS: 22 élèves

**B: Le personnel:**

- 3 enseignantes

- 4 atsem (3 postes 1/2)

- 1 avs à temps plein pour un enfant en reconnaissance d'handicap : Mme Mouilleau Maryse

-RASED : 1 psychologue Mr Geffard et 1 maîtresse E Mme Chalon Corélie

**C: Santé:**

- Visite des 4 ans (MS) par les services de la PMI: réalisée les 6-16-20-22 novembre

- Visite des 5 ans (GS) par les services de l'EN: pas encore programmée

- PAI: 8 élèves ont un PAI : tous pour de l'asthme

**D: Hygiène:**

En ce début d'année, nous avons eu des cas de varicelle et scarlatine.

**E: Coopérative scolaire:**

-au 31/09/2018 : 1961 euros, les comptes ont été vérifiés et approuvés par l'OCCE.

- une participation volontaire a été proposée aux parents avec à titre indicatif 17 euros par enfant, 30 euros pour 2 enfants et 42 pour 3 enfants conjointement avec l'école élémentaire.

Au sujet des subventions versées par l'Ape, nous sommes dans l'attente des montants .

La municipalité verse la somme de 31 euros par enfant pour les fournitures scolaires, une subvention de 150 euros pour l'investissement en livres de bibliothèque mais aussi une subvention pour les projets ( à titre indicatif 1500 euros pour l'année scolaire 2017-2018).

### 3-Sécurité dans les écoles

- L'exercice incendie a été réalisé le **12/09 à 9h15**

Le bilan est positif, l'évacuation s'est très bien déroulée (3 minutes), pas d'affolement ni de stress de la part des ps, nouvelle alarme qui facilite les exercices (proximité, niveau sonore, ...)

- L'exercice de PPMS attentat/intrusion a été réalisé le **16 octobre** à 9h20, les élèves ont fait en amont des petits jeux sur le fait de faire le silence, se cacher, réagir à un signal sonore.

Nouvelle alarme installée par la municipalité, avec une télécommande et différentes alarmes selon le scénario ( attentat-intrusion, risque chimique, tempête, ...)

### **C- APPRENTISSAGES**

#### 1- Suivi des élèves

##### **Informations générales sur le suivi des élèves:**

- Équipe de suivi : programmée en novembre pour un GS  
- Projet Personnalisé Réussite Educative (PPRE): Nombre: 0 pour l'instant  
- Réseau d'Aides Spécialisées (RASED): pas de demande pour l'instant d'intervention de la maîtresse E, Intervention du psychologue scolaire pour des observations en classe à la demande des enseignantes, pour des bilans pour une équipe de suivi.

- APC (Activités Pédagogiques Complémentaires) :

**Début des APC:** Semaine 38

**Jours:** Lundi pour Mmes Rousseau et Daviet de 15h45 à 16h30, mardi pour Mme Delacuisine , jeudi pour Mmes Delacuisine et Rousseau

##### **Période 1 : 2 élèves**

- 1 gs  
- 1 ms

##### **Période 2 : 4 élèves**

- 3 gs  
- 1 ms

**Les APC ne sont pas obligatoires, c'est une proposition du conseil des maîtres.** Elles peuvent porter sur de la remédiation ou sur des projets de classe. Un échange doit avoir lieu avec les familles des élèves concernés en amont et/ou en aval de cette prise en charge.

#### 2- Projet d'école 2017-2021

Au dernier conseil d'école, le projet d'école a été adopté, il avait pour axes :

- 1 : construire des apprentissages durables
- 2 : accompagner l'élève
- 3 : ouvrir l'école, développer des liens avec des partenaires

Voici les actions mise en place pour ce début d'année scolaire :

##### Ambition 1 : construire des apprentissages durables

Action 1 : enrichissement du lexique par le biais des ateliers de langage autour des contes traditionnels ( en commun pour les 3 classes)

Action 2 : création d'un outil commun sur les 3 années de maternelle : le cahier de poésie ( débiter en ps cette année)

##### Ambition 2 : accompagner l'élève

Action 1 : responsabiliser les élèves en tenant différents rôles par l'élaboration des règles de la cour, les règles de la classe : affichage réalisée par les gs pour toute l'école par le biais de photographies

### Ambition 3 : ouvrir l'École, développer les liens avec ses partenaires

Action 1 : mieux communiquer en diversifiant les modalités : cahier de liaison, site internet ( cahier de vie des ps sur le site de l'école)

Action 2 : mieux accueillir en impliquant les familles : ouverture des classes aux parents par la mise en place d'ateliers ( jeux de société en ps)

### 3- Projets pédagogiques 2018-2019:

#### **Projet commun à l'école maternelle**

- exposition avec la médiathèque sur le thème «en miniature »en fin d'année scolaire
- projet sur les contes traditionnels

#### **Projets des classes**

##### **Classe PS: Mme Daviet**

- correspondance et rencontres avec une autre classe maternelle du secteur : Béceleuf
- spectacle proposé par le Moulin du Roc avec la classe de ms « Faim de loup » en mai
- mise en place des sacs à album
- projet sur les couleurs et les émotions
- 2 sorties avec les ms : Chizé en mai ( projet sur le vivant), à Faymoreau en juin ( projet arts visuels et patrimoine)

##### **Classe MS: Mme Delacuisine**

- projets en lien avec les PS
- défi puzzles
- projet sur le vivant et le non-vivant
- projet plantation ( bouturage)

##### **Classe GS: Mme Rousseau**

- spectacle à Echiné avec la classe de cp en janvier
- visite de l' Aquarium de la Rochelle, puis marais salants sur l'île de Ré avec la classe de cp
- rencontre avec les résidents de la maison de retraite (chants, activités manuelles, ...)
- liaison gs/cp en juin pour la découverte de l'école élémentaire
- les palmes de la can : découverte et lecture de 5 albums de littérature de jeunesse, avec vote pour son livre préféré
- projet jardin : plantation d'un arbre fruitier, de bulbes, semis au printemps

## **D- MATERIEL ET TRAVAUX**

### 1- Matériel :

maintenance des ordinateurs

### 2- Travaux :

- plantation fruitiers
- étude de la faisabilité et du coût d'une cabane du côté du bac à sable pour ranger les vélos.

## E- QUESTIONS des RPE (Représentants des Parents d'Élèves)

- Certains parents sont soucieux de la provenance (voire de la qualité) des aliments à table, serait-il possible d'envisager plus régulièrement « un approvisionnement français ou local » plutôt qu'un approvisionnement de l'union européenne ?

A l'heure actuelle, il n'est pas prévu de changer de prestataire, ce qui nécessite de faire un appel d'offre puisqu'il s'agit de marché public.

De plus, d'ici 2022, les repas dans les cantines devront comprendre une partie de produits « bio » ou en circuit court.

- La municipalité pourrait-elle évaluer le coût d'un goûter commun aux élèves qui vont à la garderie ?

Il n'est pas envisagé par la mairie de fournir un goûter commun à la garderie pour différentes raisons : gestion du personnel, allergies alimentaires, mode de facturation, ... Le coût ne serait pas forcément intéressant pour le service rendu.

- En cas d'oubli du goûter, quelle solution est envisagée pour les enfants concernés ?

Le personnel peut trouver une solution du fait de la proximité de la cantine, mais cela doit rester exceptionnel.

Fin du conseil d'école : 20h45

Les RPE

Le Maire



La Directrice

